

AIDE HABITATION ANTI-CRUES



Australian Government



Queensland
Government



Votre maison a-t-elle subi des dégâts suite à une inondation?



Vous pourriez bénéficier d'une aide de l'Etat afin de:



faire réparer votre maison



faire agrandir votre maison



ou la municipalité pourrait en faire l'acquisition dans certains cas.

Cette démarche est faite pour avoir moins de problèmes si votre maison est de nouveau inondée.



Appelez le Service de traduction et d'interprétation au 13 14 50 : ce dernier vous mettra en relation avec les services de l'État. Chargés d'étudier les modalités d'attribution de **l'Aide habitation anti-crues**.

Vous pouvez scanner ce code pour obtenir des informations complémentaires en anglais.

Vous y trouverez la procédure de transmission de vos coordonnées aux pouvoirs publics : ces derniers vérifieront si vous êtes éligible à cette aide.



Vous pouvez effectuer votre demande dans le cadre des accords de financement de reprise après sinistre, qui sont financés conjointement par le Commonwealth et les États.